

Communiqué de presse

5 juillet 2023

Malgré les prix élevés causés par la crise énergétique, les ménages belges pourraient mieux choisir leur contrat d'énergie

L'analyse par la CREG des portefeuilles de produits des fournisseurs sur le marché belge de l'électricité et du gaz naturel révèle notamment qu'environ 2 millions de ménages peuvent réaliser des économies comprises entre 150 € et 300 € par an sur leur facture d'électricité et près de 1.120.000 ménages peuvent réaliser des économies comprises entre 200 € et 250 € par an sur leur facture de gaz naturel. Ces chiffres sont globalement en hausse par rapport à ceux d'il y a un an.

De plus, la proportion de contrats à prix fixes a atteint un niveau historiquement bas, avec à peine 24 % des ménages ayant un contrat à prix fixe pour l'électricité et 23 % pour le gaz naturel, alors qu'avant la crise les contrats fixes représentaient environ 65% à même 70% du marché, le solde étant des contrats à prix variables. La raison est que, pendant presque toute l'année 2022, il n'y a pratiquement pas eu d'offre à prix fixe.

Par ailleurs, en quelques années, le nombre de fournisseurs actifs sur le marché a considérablement diminué : en Flandre d'environ 25% pour l'électricité et de 33% pour le gaz naturel, en Wallonie d'environ 44% pour l'électricité et de 33% pour le gaz naturel. A Bruxelles, il n'y a plus que 3 fournisseurs pour l'électricité et 2 pour le gaz naturel, contre 9 il y a quelques années.

En Wallonie, les 10 produits d'électricité les plus chers représentent 50 % de l'ensemble du marché, tandis que les 10 produits les moins chers occupent une part de 15 %. Les 10 produits de gaz naturel les plus chers représentent 57 % de l'ensemble du marché, tandis que les 10 produits les moins chers occupent une part de 17 %.

En Flandre, les 10 produits d'électricité les plus chers représentent 48 % de l'ensemble du marché, tandis que les 10 produits les moins chers occupent une part de 16 %. Les 10 produits de gaz naturel les plus chers représentent 53 % de l'ensemble du marché, tandis que les 10 produits les moins chers occupent une part de 15 %.

A Bruxelles, les 5 produits d'électricité les plus chers représentent 49 % de l'ensemble du marché, tandis que les 5 produits les moins chers occupent une part de 18 %. Les 5 produits de gaz naturel les plus chers représentent 46 % de l'ensemble du marché, tandis que les 5 produits les moins chers occupent une part de 17 %.

L'analyse par la CREG de tous les contrats existants montre également que les ménages qui ont opté pour un contrat (avec des échéances de 2 à même 5 ans) à prix fixe avant 2022, qui n'a pas encore atteint son échéance aujourd'hui, devraient conserver leur contrat. Cela concerne au moins 181 000 ménages pour l'électricité et au moins 136 000 ménages pour le gaz naturel.

Pour les produits fixes à durée indéterminée, la garantie de prix n'est souvent valable qu'un an, à la suite de quoi le fournisseur peut adapter la formule de prix selon les dispositions des conditions générales. Les consommateurs concernés doivent, à la fin de la garantie de prix, comparer les nouvelles conditions avec l'offre du marché. Les consommateurs peuvent mettre fin à leur contrat à tout moment, même s'il est à durée indéterminée, à condition de respecter un délai de préavis de quatre semaines.

Du 1er février 2021 au 30 juin 2023, environ 500.000 ménages ayant droit à une intervention majorée (statut BIM) ont pu bénéficier du tarif social. Pour la composante énergie, l'avantage du tarif social par rapport au prix « commercial » moyen a été de 557 € pour l'électricité sur une base annuelle. Pour le gaz naturel, cela donne même 1.644 € sur une base annuelle.

Contact avec la presse

CREG

press@creg.be

A propos de la CREG

La CREG est le régulateur fédéral du marché de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.

www.creg.be